

Emmanuelle Cotte
Illustration & Design

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le terme Client désigne ci-dessous toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de Emmanuelle Cotte pour toute création dans le cadre de ses compétences de designer graphique. Le terme Tiers désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat. Le terme Prestataire ou Graphiste désigne Emmanuelle Cotte, micro-entrepreneur en design graphique.

GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et les obligations des parties lors de la réalisation de projets par Emmanuelle Cotte pour ses clients dans le cadre de son activité d'auto-entrepreneur en design graphique. Emmanuelle Cotte peut modifier, ajouter ou retrancher des dispositions à ces conditions générales de vente sans préavis et sans avoir à en aviser ses Clients ou des tiers préalablement. En cas de modifications, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande. Le Client faisant appel aux services de Emmanuelle Cotte reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les CGV suivantes, ainsi que les mises en garde énoncées dans l'Extrait de la loi n° 57298 du 11 mars 1957 sur la propriété artistique (J.O du 14 mars 1957) des droits des auteurs concernant les lois de la propriété intellectuelle. Pour ce faire, le Client apposera lors de la commande sa signature ainsi que la mention manuscrite "bon pour accord et exécution" au devis.

OBJET DE LA PRESTATION

La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « Designation » sur le devis. De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ. Toute nouvelle prestation à réaliser fera l'objet d'un nouveau devis.

DROITS SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

Il est ici rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. De fait, ne seront cédés au client que les droits patrimoniaux explicitement énoncés sur le devis et la facture, à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Ces droits peuvent notamment comprendre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation. Il est enfin rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

la reproduction par un art ou un procédé quelconque. Une idée proposée par le client ne constitue pas en soi une création.

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de Emmanuelle Cotte tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le Client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le Client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant toutes les factures émises par le Graphiste dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de Emmanuelle Cotte. Seul le produit fini sera adressé au Client. A défaut d'une telle mention et si le Client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

ÉLÉMENTS ET PRESTATIONS EXTERNES

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations de Emmanuelle Cotte et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images. Il en va de même pour les frais d'impression. Le règlement de ceux-ci se feront par le client directement auprès du fournisseur et prestataire extérieur.

En cas de fourniture d'éléments par le client, celui-ci fait parvenir à Emmanuelle Cotte l'ensemble des fichiers (textes, polices et images, même issu de tiers, en libre de droits) avant le début de la création. Le Client assume pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par Emmanuelle Cotte, tout comme de l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur. Elle assure également être propriétaire des droits nécessaires à l'exploitation de tous les éléments créatifs textuels et iconographiques fournis par elle, et garantit Emmanuelle Cotte contre toute plainte tierce relative à la violation des droits de ces éléments.

BON DE COMMANDE ET DÉBUT DES TRAVAUX

Aucun contact téléphonique, ni rendez-vous, ne suffit ni vaut engagement. La signature du devis accompagné des CGV vaut pour acceptation de ces dernières. Le devis signé fait office de commande. Celui-ci doit s'accompagner du paiement de 30% du prix global des prestations à fournir. Aucun travail ne débutera sans ces deux conditions remplies. Les prestations débutent au règlement d'un acompte de

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

30% et se terminent avec la livraison du projet et le règlement de la somme restante sur la facture. Les prix stipulés sur le devis sont valables un mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Ceux-ci restent fermes et non révisables si la commande intervient durant ce délai, exceptés pour les modifications dont la majoration a été explicitement exprimée sur le dit devis. Le Client consent à ce que Emmanuelle Cotte ajoute chacune de ces majorations à la facture finale à chaque modification convenue.

MENTIONS COMMERCIALES ET DROITS DE PUBLICITÉ

Emmanuelle Cotte se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention publicitaire indiquant clairement sa contribution, telle la formule « Création Graphique : Emmanuelle Cotte » ou « Illustration : Emmanuelle Cotte », assortie d'un lien éventuel pointant vers le site professionnel de son activité. La signature ne peut être ni déplacée ni supprimée sans l'accord écrit de l'auteur.

Sauf mention contraire explicite du client notifiée par courrier avec accusé de réception, Emmanuelle Cotte se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le demandeur sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, blog, etc.) et lors de ses démarchages professionnels. Le client peut demander par écrit à ce que certaines mentions soient éventuellement masquées, ces mentions seront à préciser dans le courrier de demande du Client.

FACTURE ET RÈGLEMENT

Les règlements se font par chèque bancaire au nom de Emmanuelle Cotte ou virement. Le statut d'auto-entrepreneur permet au Graphiste d'émettre des factures sans TVA (TVA non applicable, art.293B du CGI). Un premier acompte de 30% du prix global des prestations doit être versé pour valider la commande. Le reste du solde est facturé lors de la livraison. Le paiement s'effectue au plus tard au 30e jour suivant la date de facturation (C. Com. art. L. 4416, al. 2 modifié de la loi du 15 mai 2001). Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux de 10 % de la facture totale par mois de retard (lutte contre les retards de paiement/article 53 de la loi NRE), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€ (C. Com. art. D4415). En cas de non-paiement, l'ensemble des frais de recouvrement sera à la charge du client.

ACOMPTE ET ANNULATION DE COMMANDE

Le Client ne pourra exercer un droit de rétractation s'agissant des services dans la mesure où,

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

conformément aux dispositions de l'article L.121202 du Code de la consommation, l'exécution des prestations aura débuté, avec son accord.

En cas de rupture de contrat avant son terme par le Client ou le Prestataire, le Client s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués. L'ensemble des droits d'auteur reste la propriété exclusive et entière du Prestataire, à l'exception des données fournies par le Client. Les fichiers et données sources créés et utilisés par le Prestataire ne sauraient dès lors être revendiqués par le Client sans une contribution financière. Les maquettes, et, plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété du Prestataire, de même que les projets refusés. Toute annulation de commande par le Client doit obligatoirement être formulée par écrit ou par mail. Une commande déjà entrée en processus de réalisation ne sera donc pas remboursée. L'acompte déjà versé restera acquis par le Prestataire, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le Prestataire se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que le Prestataire se doit d'avertir le Client dès que possible, en fonction de son incapacité.

CAS DE FORCE MAJEURE

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendré la force majeure. La force majeure prend en compte des faits de circonstances irrépessibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties. La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DONNÉES PERSONNELLES & CONFIDENTIALITÉ

Les données personnelles récoltées dans le cadre de la collaboration entre les parties serviront uniquement à des fins de réalisation de la prestation dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente.

Date : _____

Signature :

“Bon pour accord et exécution”